



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des relations avec
les collectivités locales

Le Préfet de Seine-et-Marne
Officier de la Légion d'honneur

Arrêté préfectoral 2021/DRCL/BLI n° 60 du 08 OCT. 2021 portant modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale « ID 77 »

Vu la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, et notamment son chapitre II ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public, et notamment ses articles 1 à 3 ;

Vu l'arrêté du 23 mars 2012 pris en application de l'article 3 du décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public, et notamment son article 1^{er} ;

Vu l'arrêté préfectoral 2017/DRCL/BLI/N°107 du 4 décembre 2017 portant approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public de structuration de l'offre d'ingénierie du département de Seine-et-Marne ;

Vu l'arrêté préfectoral 2019/DRCL/BLI/n°47 en date du 6 mai 2019 portant approbation de la nouvelle convention constitutive du groupement d'intérêt public de structuration de l'offre d'ingénierie départementale et changement de dénomination en « groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale (ID77) » ;

Vu l'arrêté préfectoral 2019/DRCL/BLI/n°77 en date du 23 juillet 2019 portant modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale « ID77 », par ajout de nouveaux membres ;

Vu l'arrêté préfectoral 2019/DRCL/BLI/n°135 en date du 11 décembre 2019 portant modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale « ID77 », par ajout de nouveaux membres ;

Vu l'arrêté préfectoral 2020/DRCL/BLI/n°40 en date du 7 septembre 2020 portant modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale « ID77 », par ajout de nouveaux membres ;

Vu l'arrêté préfectoral 2021/DRCL/BLI/n°16 en date du 5 mars 2021 portant modification, par avenant n°1, de la convention constitutive du groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale « ID77 » et ajout de nouveaux membres ;

Vu la délibération N° AG-2021/05/31-1 de l'assemblée générale du GIP en date du 31 mai 2021 validant la liste des communes et des groupements de collectivités ayant sollicité, par délibérations, leur adhésion à « ID 77 » ;

Vu les dispositions de l'article 3.2 de la convention constitutive du GIP « ID77 » relatif aux membres adhérents ;

Vu les arrêtés préfectoraux relatifs au syndicat intercommunal d'assainissement des communes de Chauffry, Saint-Rémy-la-Vanne, Saint-Siméon, portant dessaisissement de compétences au 1^{er} janvier 2021 et dissolution au 5 octobre 2021.

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La convention constitutive du groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale « ID77 » est modifiée par l'ajout de 43 membres adhérents (communes et groupements de collectivités) dont la liste figure en annexe 1 au présent arrêté.

Article 2 : Le syndicat intercommunal d'assainissement des communes de Chauffry, Saint-Rémy-la-Vanne, Saint-Siméon est retiré de la liste des membres du GIP du fait de sa dissolution.

Article 3 :

- Monsieur le Président du GIP « ID77 » ;
- Madame la Présidente d'« Initiatives 77 » ;
- Monsieur le Président d'« Aménagement 77 » ;
- Monsieur le Président du « CAUE » ;
- Monsieur le Président d'« Act'Art » ;
- Madame la Présidente de « Seine-et-Marne Environnement » ;
- Monsieur le Président de « Seine-et-Marne Attractivité » ;

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, et dont copie sera adressée pour information à :

- Monsieur le Président du conseil départemental de Seine-et-Marne ;
- Monsieur le Directeur départemental des finances publiques ;
- Monsieur le Directeur départemental des territoires.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire général adjoint de la préfecture,



Olivier GERSTLÉ

NB : Délais et voies de recours (en application du code des relations entre le public et l'administration)

Dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception ou par voie électronique dans les conditions décrites ci-après :

- soit un recours gracieux, adressé à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne, 12, rue des Saints-Pères - 77010 MELUN Cedex ;
- soit un recours hiérarchique, adressé au Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales, 72 rue de Varenne, 75007 Paris ;

- soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif de Melun dans les conditions prévues par le chapitre IV du titre Ier du Livre IV de la partie réglementaire du code de justice administrative. En application de l'article R.414-1 de ce code, la requête lorsqu'elle est présentée par un avocat, une personne morale de droit public autre qu'une commune de moins de 3 500 habitants ou un organisme de droit privé chargé de la gestion permanente d'un service public doit, à peine d'irrecevabilité, être adressée par voie électronique via l'application Télérecours (www.telerecours.fr), en dehors de ces cas, elle peut également être saisie par courrier à l'adresse suivante : 43, rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 Melun Cedex.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'Administration pendant deux mois.

ANNEXE 1

Liste des communes et groupements de collectivités sollicitant leur adhésion à ID 77

EPCI à fiscalité propre	Siège social	CP	Forme juridique	SIRET
Communauté d'Agglomération Marne et Gondoire	1 Rue de l'Étang - Bussy St Martin	77600	EPCI à fiscalité propre	24770059400010
Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine	297 Rue Rousseau Vaudran - Dammarie les Lys	77190	EPCI à fiscalité propre	24770005700018
Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq	1-2 Avenue Louis Delahaye - Ocquerre	77440	EPCI à fiscalité propre	24770006500037

COMMUNES

Commune de Amponville	15 rue Grande	77760	Commune	21770003800011
Commune de Arbonne-la-Forêt	58 rue de la mairie	77630	Commune	21770006100013
Commune de Boissettes	3 place de Verdun	77350	Commune	21770038400019
Commune de Bougligny	2 allée du Parc	77570	Commune	21770045900019
Commune de Buthiers	7 rue des roches	77760	Commune	21770060800011
Commune de Cély-en-Bière	13 rue de la mairie	77930	Commune	21770065700018
Commune de Chailly-en-Bière	place du Général Leclerc	77930	Commune	21770069900010
Commune de Châtres	rue de la mairie	77610	Commune	21770104400018
Commune de Conches-sur-Gondoire	rue du Fort du bois	77600	Commune	21770124200018
Commune de Congis-sur-Thérouanne	rue de la poste	77440	Commune	21770126700015
Commune de Darvault	8 rue de la Mairie	77140	Commune	21770156400015
Commune de Fromont	1 place de l'église	77760	Commune	21770198600010
Commune de Gouaix	12 avenue de la Gare	77400	Commune	21770208300015
Commune de Gretz-Armainvilliers	69, rue de Paris	77220	Commune	21770215800015
Commune de Héricy	6 rue de l'église	77850	Commune	21770226500018
Commune de Léchelle	2 rue de la traconne	77171	Commune	21770246300019
Commune de Le Plessis-Placy	29 rue de l'Eglise	77440	Commune	21770367700013
Commune de Le Vaudoué	1 rue des Palais	77123	Commune	21770485700010
Commune de Lissy	Place Roger Chaveau	77550	Commune	21770253900016
Commune de Lizy-sur-Ourcq	Place de Verdun	77440	Commune	21770257000011
Commune de Marles-en-Brie	place de la mairie	77610	Commune	21770277800010
Commune de Noisiel	28 place Emile Menier	77186	Commune	21770337000015
Commune d'Obsonville	2 place du centre	77890	Commune	21770342000018
Commune de Perthes-en-Gâtinais	place de la Libération	77930	Commune	21770359400010
Commune de Pringy	1 bis rue des écoles	77310	Commune	21770378400017
Commune de Saint-Germain-Laxis	1 place Emile Piot	77950	Commune	21770410500014
Commune de Saint-Germain-sur-Morin	6 place de la mairie	77860	Commune	21770413900013
Commune de Servon	15 rue de la poste	77170	Commune	21770450100014
Commune de Thomery	9 rue de la République	77810	Commune	21770463400013
Commune de Thoury-Ferottes	place de la mairie	77940	Commune	21770465900010
Commune de Vaudoy-en-Brie	place de l'Eglise	77141	Commune	21770486500013
Commune de Véndrest	place de l'Eglise	77440	Commune	21770490700013
Commune de Vieux-Champagne	26 grande rue	77370	Commune	21770496400014
Commune de Villiers-sur-Morin	38 rue de Paris	77580	Commune	21770521900012
Commune de Vulaines-les-Provins	RD 619	77160	Commune	21770532600015

SYNDICATS ET AUTRES

SMAGE 2 Morin	6 Rue Ernest Delbet - La Ferté-Gaucher	77320	Syndicat mixte fermé	20007803800011
Syndicat intercommunal des rus affluents de la Marne	rue du général de Gaulle - Trilport	77470	Syndicat mixte fermé	20008867200015
Syndicat mixte d'alimentation en eau potable et d'assainissement de Crécy la Chapelle - Boutigny et environs	3 place de l'Hôtel de Ville - Crécy la Chapelle	77580	syndicat mixte fermé	20009102300016
Syndicat d'Aménagement et d'entretien de la rivière Thérouanne et de ses affluents - SMAERTA	Mairie d'Etrepilly	77139	syndicat mixte fermé	25770139100019
RPI de DHUISY	Place de la Mairie - Dhuisy	77440	syndicat intercommunal à vocation unique	25770570700012

Vu pour être annexé
à l'arrêté préfectoral
2021/DRCL/BLI/N°60 du 08 OCT. 2021

Le Préfet de Seine-et-Marne
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire général adjoint


Olivier GERSTLÉ